

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Monestier de Clermont (38), **du jeudi 29 octobre 2020 au samedi 28 novembre 2020 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Denis CUVILLIER domicilié à SAINT SAVIN (38) a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de GRENOBLE (38):

**Les pièces du dossier et un registre d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, **seront tenus à la disposition du public en mairie de Monestier de Clermont (38)**, pendant la durée de l'enquête, du jeudi 29 octobre 2020 au samedi 28 novembre 2020 inclus :

- **Tous les jours de la semaine, du lundi au samedi de 09 heures à 12 heures,**
- **à l'exception des dimanches et des jours fériés**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Monestier de Clermont (38650), au 103 Grand'Rue.

**Le dossier sera disponible sera disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.monestierdeclermont.fr](http://www.monestierdeclermont.fr)**

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [enquete.plu@monestierdeclermont.fr](mailto:enquete.plu@monestierdeclermont.fr)

**Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie** de Monestier de Clermont (38) pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le mercredi 04 novembre 2020 de 09 heures à 13 heures,**
- **le samedi 14 novembre 2020 de 09 heures à 12 heures,**
- **le vendredi 20 novembre 2020 de 09 heures à 13 heures,**
- **le lundi 23 novembre 2020 de 09 heures à 13 heures,**
- **le mercredi 25 novembre 2020 de 09 heures à 13 heures.**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie Monestier de Clermont (38) et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.monestierdeclermont.fr](http://www.monestierdeclermont.fr)

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du secrétariat de la mairie de Monestier de Clermont.

Le maire de MONESTIER DE CLERMONT  
Eric FURMANCZAK

